

**Longueurs et tronçons de la nouvelle voie réservée sur la rue Grenet
(voir carte au verso) :**

- Direction sud : de la rue de Mézy à la rue Deguire; 2,4 km
- Direction nord : de la rue Deguire à la rue de Serres; 2,5 km
- Total de 4,9 km

Les heures d'opération de la nouvelle voie réservée :

- Direction sud : 6h30-9h30
- Direction nord : 15h30-18h30

Lignes circulant sur la nouvelle voie réservée :

- Principalement 64, 126, 128 et 468 mais aussi 68 et 164
- La ligne 64 fait partie du réseau 10 max et la ligne 468 du réseau express

Achalandage sur les lignes principales (64, 126, 128 et 468) :

- Environ 6 000 déplacements avantagés aux heures de pointe par la nouvelle voie réservée
- Près de 18 000 déplacements quotidiens sur ces quatre lignes profiteront de cette voie réservée et des feux prioritaires (15 000 déplacements seulement sur les lignes 64 et 468)

Feux de priorité pour autobus (feux «chandelle»)

- 3 feux proposés pour une implantation dans une deuxième phase entre les rues Poirier et Louisbourg

Coût d'implantation :

- Montant admissible financé pour l'axe MPB Grenet : un peu plus de 345 000\$, dont près de 130 000\$ pour la voie réservée
- Les coûts seront assumés à 100 % par le MTQ

Planification MPB actuelle :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Implantation 2014<ul style="list-style-type: none">– A-40 UAB (utilisation de l'accotement par les bus)– Pie-IX (mitigation travaux aqueduc)– Sherbrooke ouest– Viau (pilote bus-vélo)– Grenet– A-20 voie réservée permanente• En attente de réalisation<ul style="list-style-type: none">– L'Acadie– Des Sources | <ul style="list-style-type: none">• Autorisation du financement du MTQ à obtenir<ul style="list-style-type: none">– Beaubien• Autorisation des milieux à obtenir<ul style="list-style-type: none">– Côte-Saint-Luc– Cavendish• Études en cours<ul style="list-style-type: none">– Notre-Dame Est– Lacordaire– Hymus/Henri-Bourassa– Papineau– Bélanger– Brunswick |
|--|---|

